



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

N°: 49  
No.: 49

Le 15 avril 1985

INTRODUCTION DU NOUVEAU  
PASSEPORT CANADIEN LISIBLE À LA MACHINE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le Bureau des passeports émettra un nouveau passeport lisible à la machine, à compter du 15 avril 1985 à son bureau central de Hull, Québec et du 10 mai 1985 dans tous les autres bureaux au Canada.

Ce nouveau passeport, conçu selon les spécifications publiées en 1980 par l'Organisation de l'aviation civile internationale, est non seulement plus sûr, mais aussi plus commode parce que plus petit que le passeport classique.

Les renseignements d'identité, la photo et les détails relatifs au passeport apparaissent sur une page et sont recouverts d'une couche de plastique protectrice. Certains renseignements d'identité et détails relatifs au passeport sont repris au bas de la même page de façon à pouvoir être lus à la machine ou normalement.

La marche à suivre et les droits à acquitter (21\$) pour obtenir un passeport restent inchangés. Les personnes qui ont un passeport classique en cours de validité peuvent continuer de s'en servir jusqu'à sa date d'expiration.